Dixième année — N° 382 — On s'abonne au Bureau du Journal, 17, RUE DE L'ANNONCIATION, à PARIS, et dans tous les Bureaux de Poste — SAMEDI 15 AVRIL 1916

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMÉRO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste

TÉLÉPHONE : PASSY 46-11

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice-Fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER. . . — 8 fr.
Les Abonnements ne peuvent être souscrits pour moins d'un an. Ils partent du 1er de chaque mois.
LE NUMÉRO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement et par poste

Les Françaises pendant la guerre. Ce qu'elles font. Ce qu'on fait pour elles

L'Education Physique à l'Ecole

« Ce n'est pas une âme, ce n'est pas un corps qu'on dresse et, comme dit Platon, il ne faut pas les dresser l'un sans l'autre, mais les conduire également comme un couple de chevaux attelés au même timon. » Le docteur qui me cite du Montaigne sans en omettre une virgule, ajoute en me quittant: — « Rousseau a dit aussi quelque chose de très juste à ce sujet... mais j'ai peur de le trahir; d'ailleurs, cette question de l'Education physique vaut qu'on l'étudie de près et... pas dans les livres. »

Ça, c'est pour la pile qui trône sur ma table. Pas dans les livres!... Evidemment, il a raison. C'est l'enquête qui s'impose, ou plutôt la série d'enquêtes. (Il m'est agréable d'adresser ici de vifs remerciements à M. Lefèvre, le directeur de l'Enseignement primaire, qui a rendu mon enquête facile en m'adressant par l'intermédiaire de M. l'Inspecteur Séhé, à Mme J. Dartois, Inspectrice d'Educati n physique, laquelle avec une bonne grâce charmante m'a ouvert les écoles, et m'a fourni avec une très grande compétence de précieux renseignements.)

Il faut savoir:

Comment « Notre Père l'Etat » entend cette culture physique qui, plus que jamais est à l'ordre du jour:

De quelle façon il l'a organisée:

1° Dans l'Enseignement primaire, 2° dans l'Enseignement secondaire, A pour les garçons, B pour les filles, C dans les Ecoles urbaines, D dans les Ecoles suburbaines.

Ce que fait la famille pour le développement corporel des enfants;

Quelle contribution les groupements sociaux apportent à cette question.

Et il y a à distinguer entre les enfants bien portants et les souffreteux, entre les normaux et les anormaux;

Il y a la question des « Méthodes »;

Il y a surtout qu'il faut savoir se borner... choisir entre les deux enseignements, limiter l'enquête à l'un ou l'autre sexe, sous peine de voir le sujet faire craquer le cadre.

⁂

Ecoliers et lycéens ne sont pas dans les mêmes conditions sociales: les études, la conception éducative, de même que les destinations sont différentes. Les longues vacances à la mer,, à la montagne, avec tous les exercices salutaires qu'elles comportent ne seront jamais l'apanage des enfants du peuple; et parmi ceux-ci, faut-il encore distinguer: les ruraux et les citadins ne connaissent pas le même régime; si le jeu est vraiment la meilleure des gymnastiques, quels écoliers de nos cités savent ce qu'est l'ébat libre et joyeux?

Et chez ces enfants, il n'existe pas d'égalité. Les garçons sont privilégiés. A eux les courses, les randonnées; aux filles le plus souvent, la garde des petits frères, l'aide ménagère sous toutes ses formes. Et pourtant n'est-ce pas la future mère, la future éducatrice qui a le plus de droits à notre sollicitude?

Que se propose l'Education physique? Le développement harmonieux du corps humain, la correction des attitudes défectueuses.

Cette petite phrase avec son air aimable et doux est tout simplement un formidable programme. D'où vient alors que malgré l'envergure de ce postulat, l'éducation physique ne tienne dans l'Education en général qu'une place de parente pauvre — quand elle en tient une. Pourquoi les écoles ne lui consacrent-elles qu'un temps si court — les lycées moins encore —; pourquoi des parents montrent-ils à son égard une solide indifférence quand ce n'est pas une injuste hostilité? A tel point qu'il est écrit dans les programmes des maisons d'éducation: « L'élève ne pourra être dispensé du cours de gymnastique qu'après examen médical. »

Tout vient de ce qu'en France nous avons trop d'admiration du « cérébral », trop le mépris du « muscle », que la campagne menée depuis plus de dix ans pour réhabiliter celui-ci, n'a pas encore porté tous ses fruits, et pourtant les arguments ne manquent pas pour le défendre et les événements en cours pèsent de tout leur poids pour donner raison à ses défenseurs. Aujourd'hui, tout le monde est d'accord pour demander que dans l'éducation, une plus large place soit faite à la culture physique. Que faut-il pour cela ?

Du temps,
Des professeurs,...
Des locaux,
Une bonne méthode
Et... l'abrogation de l'article 1383 du code civil engageant la responsabilité des éducateurs en cas d'accident survenu à l'enfant.

⁂

Le temps. — Le règlement du 18 janvier 1887 prévoit dans les écoles primaires, pour les cours élémentaires, une demi-heure de gymnastique tous les jours, et pour les cours moyens et supérieurs. Si, à la rigueur, la demi-heure quotidienne accordée aux petites classes est acceptable ; — à la condition toutefois qu'elle soit véritablement employée à cet enseignement — que dire de l'amputation faite à l'emploi du temps au détriment des enfants de 11 à 15 ans, lesquels ont le plus besoin d'exercices physiques !

La raison ? Surcharge des programmes qui ne laissent que ce peu de minutes à la gymnastique — quand on n'en dispose pas pour autre chose.

Le remède ? la revision des dits programmes. Un peu moins de mathématiques ou de dessin, un peu plus de mouvements, tout ira bien.

⁂

Les professeurs. — On compte à Paris, pour les 240 écoles de filles, 2 inspectrices d'Education physique et 36 professeurs femmes diplômées — il y a 65 éducateurs hommes pour les écoles de garçons. — Les professeurs étant en nombre insuffisant, les institutrices sont chargées de les suppléer. Certaines sont munies du brevet de gymnastique (avantages : 50 fr. par an, d'autres — elles sont nombreuses — n'ont jamais passé d'examen, ce qui ne veut pas dire qu'elles soient incapables de répéter la leçon du professeur. Mais, combien blanchies sous le harnais, ou empâtées par les maternités, montrent une vocation tiède pour cette branche de l'enseignement ?

A âge égal, les professionnelles vaudront toujours davantage par l'entraînement continuel auquel elles sont soumises. Et puis, il faut bien le dire, notre Corps Enseignant avait une tendance fâcheuse à considérer péjorativement la gymnastique; je crains bien que cet état d'esprit n'ait pas totalement disparu de la corporation.

Donc, il faudrait multiplier le nombre des professeurs. On ne l'a pas fait par raison d'économie. Reste à savoir si la création de 25 postes à 2.000, soit 50.000 francs, ne ferait pas gagner 100.000 francs et plus au budget d'assistance hospitalière sans parler du reste.

Il est une autre critique visant directement les professeurs. La voici : leur préparation, dit-on, est incomplète, ils savent commander l'exécution des mouvements, mais la connaissance qu'ils possèdent de l'anatomie, de la physiologie, de la psychologie est trop imparfaite pour que leur action soit vraiment efficace.

C'est peut-être vrai, si l'on considère que le professeur de gymnastique doit être un éducateur au sens complet du mot, s'il doit agir sur la volonté, sur la sensibilité de l'enfant, s'il doit en surveiller le système musculaire et le système nerveux, s'il doit individualiser chaque numéro du groupe qui lui est confié. Mais alors il faudra exiger, pour chaque enfant, une fiche physiologique, où seront notés les poids, la taille, la capacité thoracique, les attitudes vicieuses, les anomalies, etc..., etc..., fiche tenue à jour avec soin; il faudra que arrondissement, des cours de kinésithérapie avec une direction médicale. C'est une grosse besogne, une grosse réforme ; chaque école abritant de 300 à 600 élèves.

En fait, les cours que suivent les candidates au professorat d'éducation physique — rue Dussoubs, par exemple — préparent d'excellents professeurs ; ils s'adressent d'ailleurs aux institutrices qui ont tout de même, autre chose qu'une vague teinture d'anatomie, de physiologie, de psychologie et sont au mieux avec la pédagogie ce qui n'est pas à dédaigner.

Il ne faut pas oublier que dans les Ecoles Normales, l'éducation physique est loin d'être négligée.

A Paris, l'Ecole Normale que dirige avec tant de compétence et de haute sagesse, *Mlle D. Billotey*, fait sortir chaque année, une pléiade d'institutrices capables d'enseigner brillamment toutes les matières inscrites au programme, y compris la gymnastique et l'enseignement ménager, autre excellente gymnastique.

⁂

Les locaux. — La cour d'école, le préau, selon que le soleil rit ou que le vent pleure. Mieux vaut la cour, même triste, froide, étroite, ou agonisent quatre arbres rabougris, que le préau poussiéreux, microbien, mal aéré. A Paris, il faut se contenter de ce qu'on a, les groupes scolaires neufs sont agencés plus hygiéniquement que les vieux, mais tout est loin d'être sans reproche. J'y reviendrai une autre fois. Plus que jamais, il faut demander l'aménagement de terrains de jeux ; nos fortifications rasées feront de si beaux tennis pour nos enfants des écoles !

⁂

Les méthodes. — Proclamons avec joie que la méthode allemande, si en faveur jadis, est complètement délaissée et c'est justice. Acrobatie, athlétisme mal compris ont fait leur temps. De plus, elle était dangereuse par ses agrès. La méthode suédoise a connu de beaux jours. Son créateur Ling en lui donnant une base physiologique en a rendu chacun tributaire. Ainsi que l'ont exposé, d'après lui, Liedbeck et Georgii, il s'agit de faire travailler les muscles qui, dans la vie, n'ont que rarement l'occasion de faire les efforts suffisants pour se développer. » On sait quelle place tient la gymnastique respiratoire dans ce système et de quel secours elle est dans la prophylaxie de la tuberculose. Pour le reste, peu de matériel, une poutre appelée « bomme », des bancs, un espalier. Facilité d'application, résultats excellents, mais un gros inconvénient, surtout pour nous autres Français : on la dit... ennuyeuse.

La méthode Dalcroze est aussi attrayante qu'efficace. Dans nos écoles où les enfants sont très nombreux, elle n'est pas d'application facile. Et pourtant, qu'elle est séduisante cette gymnastique où l'harmonie s'unit à la souplesse, où le muscle soumis au rythme se développe en beauté ; où, en même temps ue se redresse le torse, les membres habitués aux mouvements justes retrouvent les grâces archaïques qu'on admire aux flancs des amphores corinthiennes ,dans les curieuses statuettes de Myrina ; où le corps vivant dans l'eurythmie parfaite nous fait espérer la rénovation de la race par les jeunes générations. La musique accompagne un certain nombre d'exercices, et c'est pour les yeux une joie pure de suivre l'évolution cadencée de ces jeunes corps agiles, nus sous le maillot — le seul costume rationnel. — Mais qu'un étourdi se « désunisse », que son mouvement et la mesure ne soient plus liés, on souffre comme d'une fausse note, et c'en est une.

Un écueil : Cette gymnastique plaît énormément aux enfants, prenons garde, sous prétexte de réaliser de purs types d'esthétisme, de faire une race de danseurs... pensons un peu cette fois aux calculateurs.

Les parents fortunés qui consacrent aux arts dits « d'agrément », une somme importante chaque année, ne remplissent qu'une partie de leurs devoirs envers leurs enfants, s'ils négligent d'inscrire au budget le « Cours d'éducaiton physique ».

Dans les écoles primaires, la gymnastique est enseignée d'après le Manuel publié par les soins du ministère de l'Instruction publique, et d'après celui qu'ont formulé le colonel Dérué et le Dr Laurent. Il y a là un heureux mariage de « suédois » et de « rythmique », avec un élément original qui en fait la méthode française convenant à notre race. L'influence de l'Ecole de Joinville, du lieutenant Hébert, se fait nettement sentir. Voici la définition que les auteurs donnent de cette gymnastique : « La gymnastique rationnelle éducative et corrective est basée sur l'anatomie et la physiologie, elle a pour but de mettre en jeu, isolément d'abord, simultanément ensuite, tous les groupes musculaires du corps humain. » Je l'ai vu appliquer dans plusieurs écoles, je suis convaincue de sa puissance éducative et corrective. Développer, fortifier, assouplir, corriger, ces mots la contiennent toute. Le principe fondamental ? Exercer avant tout la fonction respiratoire et régulariser la circulation. Des séries d'exercices apprennent à l'enfant à poser son corps d'aplomb ; des mouvements de la tête et du cou redressent ces têtes penchées qu'affectionnent les écoliers et qui les font si bien ressembler à de lourds pavots. Les mouvements des membres supérieurs agissent sur la cage thoracique donnant aux muscles de la tonicité et de la souplesse ; intelligemment combinés avec les mouvements du tronc, c'est la mise en jeu des muscles obliques de l'abdomen et de la région prévertébrale. On sait le rôle important que joue la ceinture abdominale chez la femme. Les lordeses commençantes, les scolioses, les cyphoses disparaissent peu à peu, pendant que les rachis reprennent la station droite qu'ils n'abandonneront plus.

Des exercices d'équilibre, des sautillements, des flexions contribuent à fortifier les droits antérieurs, triceps, jumeaux, etc..., sans la robustesse desquels le soldat de Marathon n'aurait pu fournir sa célèbre course.

La leçon se propose encore de rendre adroit, souple — (quelques engins sont nécessaires : bancs, barres doubles, échelles horizontales ou obliques) — d'atténuer le vertige, de perfectionner les allures normales. La seconde partie de la méthode officielle plus spécialement sportive, tout utile qu'elle soit, est considérée comme un luxe, cependant que la gymnastique éducative est appelée nécessité. Luxe, soit, mais luxe utile dont ne doivent pas être privés les enfants du peuple, d'où s'imposent la création de terrains de jeux, l'installation de piscines (la natation est le plus salutaire des exercices physiques) la formation de Groupes, où chaque adhérent passant de l'un à l'autre sport pourra se développer intégralement.

Le programme dit aussi « harmonieusement », il tient sa promesse : « Chez les filles, écrivent les auteurs, nous ne nous contentons pas de régulariser et de coordonner les mouvements, nous cherchons aussi à leur donner la souplesse, la grâce, l'harmonie. Dans ce but, les exercices sont entrecoupés de chants, de danses, de rondes : en même temps que la jeune fille tonifie ses muscles, elle apprend à se tenir correctement, et avec grâce, à marcher, à saluer, à se présenter. » Elles évoluent vraiment comme le souhaitent ces éducateurs, elles aiment ces leçons et en profitent d'autant qu'elles leur sont presque une récréation. Il serait souhaitable que la famille s'intéressât à cette éducation physique, que la leçon continuât à la maison ; les enfants répéteraient aux parents les mouvements appris au cours — le manuel pourrait servir de guide. — Dix minutes consacrées le matin, ou le soir avant le dîner, à s'assouplir, à se mettre en forme, à s'y conserver, nous donneraient de belles quadragénaires dénuées de ventripotence, d'ingambes quinquagénaires ignorants des ankyloses et désireux de montrer, surtout aux Boches, qu'en leur appliquant le substantif « vieillards » comme le font si généreusement certains littérateurs et tous les rédacteurs de faits divers, on leur inflige une injure grave.

⁂

En résumé, nous demandons :

Qu'une plus large place soit faite dans les programmes scolaires, à l'Education physique ;

Que le nombre des professeurs soit augmenté ;

Que soient abrogés les articles 1383 et 1384 du code civil ;

Qu'une section soit créée dans chaque école pour les enfants tributaires de la méthode corrective ;

Que les locaux nouveaux soient aménagés avec plus de science ;

Qu'il soit créé des terrains de jeux, des groupes sportifs ;

Enfin que les parents secouent leur regrettable apathie, et qu'ils nous aident à obtenir ce que nous réclamons dans l'intérêt de leurs enfants.

Juliette-François RASPAIL.

LES FEMMES
vont pouvoir être Ministres
EN NORVÈGE

Christiana, 9 avril. — Dépêche particulière du « Matin ». — Le Storthing a adopté hier à une grosse majorité un amendement à la Constitution, qui permettra aux femmes de devenir membres du gouvernement.

LES DISPARUES

Mme Pégard

Nous apprenons la mort de Mme Pégard tard pour parler d'elle aujourd'hui comme il le faudrait. Nous devons nous borner à reproduire la note suivante publiée dans « Le Temps »:

Le féminisme vient de perdre une de ses militantes les plus vénérées: Mme Léon Pégard, du Conseil national des femmes françaises. Depuis plus de trente ans, la défunte a contribué à améliorer la situation légale de la femme et particulièrement de l'ouvrière, par son action personnelle, par son intervention auprès du Parlement ete des pouvoirs publics, autant que par la grande autorité qui s'attachait à son nom. Secrétaire générale aux Arts décoratifs, elle obtin, en 1896, avec M. Maurice Faure, aujourd'hui vice-président du Sénat, l'entrée des femmes à l'Ecole des Beaux-arts. Quatre ans plus tard, avec M. René Viviani, elle faisait campagne pour obtenir en faveur de la femme-avocat l'accès du barreau et le droit de plaider. En 1899, elle organisait à Petrograd, en tant que commissarie du gouvernement, l'exposition franco-russe en faveur de la Croix-Rouge russe, ce qui lui valut par la suite la croix de la Légion d'honneur. Mais elle s'intéressa surtout aux travailleuses de l'usine et de l'atelier qu'elle exhorta à se grouper et à se solidariser, en de nombreuses conférences qu'elle fit dans les écoles et dans les mairies.

Mme Léon Pégard a succombé ce matin, à l'âge de soixante-dix ans, à une longue et douloureuse maladie. En effet, déjà malade en avril 1914, la déclaration de guerre l'avait profondément ébranlée. Fille de M. Champigneulles, le grand verrier d'art, elle avait, en 1870, aux côtés de son père, assisté au siège de Metz et connu les horreurs de l'invasion. Elle était une des rares femmes titulaires de la médaille de guerre de 1870. Ses obsèques auront lieu jeudi.

⁂

Nous avons le regret d'annoncer aussi la mort, à l'âge de 40 ans, de Mme Lacomme-Thalamas avocate qui fut une des premières collaboratrices et une fidèle amie de « La Française ».

UNE CONTROVERSE
A propos du Vote des Femmes

A son tour, après M. l'abbé Sertillanges, M. Julien de Narfon répond à l'article intitulé « Royauté d'amour » par une proqu'il a publiées à ce sujet dans la *Guerre Mondiale*.

⁂

Mme Jane Misme, la très distinguée directrice de *La Française*, a répondu longuement et spirituellement, dans son « journal de progrès féminin » à mon article sur « la Femme française et le suffrage des morts ». C'est plaisir (et profit) de causer avec Mme Misme; et sa contradiction s'enveloppe d'une si aimable courtoisie, que d'être contredit par elle c'est du plaisir encore. Cependant elle s'avance beaucoup en supposant que je n'aperçois pas « les rapports de la question féministe avec tous les grands intérêts sociaux, ni seulement avec l'intérêt même des femmes ». Ce qui est vrai, c'est que son jugement et le mien diffèrent quant à la nature de ces rapports. L'idée ne me viendrait pas pour autant de la taxer d'ignorance. Mais il est écrit : « l'esprit est prompt... » Et Mme Misme a beaucoup d'esprit.

Elle est prompte aussi à généraliser. J'avais parlé de la royauté d'amour de la femme, sans prétendre, il va sans dire, que toute femme exerçât en fait ou fût en mesure d'exercer les attributs de cette royauté. Là-dessus Mme Misme me montre ou croit me montrer « toute la race d'Eve exploitée ou avilie ». Vraiment, ce me semble excessif. Je ne conteste d'ailleurs ni l'exploitation, ni l'avilissement. Et je les déplore. Et je souscris à toutes les interventions législatives, et j'applaudis à toutes les initiatives privées qui tendent à protéger ou à relever la femme. Ce que je conteste, c'est que le suffrage féminin soit un moyen ordonné à cette double fin. Si, au surplus, Mme Misme pense qu'il serait à la fois nécessaire et suffisant de reconnaître aux femmes le droit de vote pour assurer l'amélioration, telle qu'à bon droit elle la souhaite, du sort des femmes, comment peut-elle se bercer de l'espoir que les hommes de qui dépend, dans l'ordre social actuel, ce qu'elle réclame pour son sexe, consentent jamais à accorder ce qui conditionnerait infailliblement (selon son hypothèse) ce qu'elle est persuadée qu'ils ne veulent pas? Le moyen que préconise Mme Misme est, en réalité, beaucoup plus difficile à réaliser en France que la fin qu'elle poursuit. Et c'est son moindre défaut.

Julien de NARFON.

⁂

En même temps qu'il veut bien m'envoyer cet article M. de Narfon m'adresse une lettre où il précise sa conception des rapports de l'homme et de la femme.

Je la réserve, avec la réponse qu'elle appelle, pour un prochain numéro. Notre éminent confrère me permettra seulement de lui dire aujourd'hui que je n'ai point cru lui faire injure en constatant ce qu'il appelle son ignorance des rapports du droit des femmes avec l'intérêt social et les intérêts féminins. On ne peut pas tout savoir et je ne me sentirais point du tout offensée si j'émettais un avis formel sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat que le subtil et savant spécialiste qu'il est en cette matière me reprochât de n'avoir point assez étudié la question. L'évolution sociale qui se précipite de nos jours pose à la fois tant de problèmes à nos consciences qu'il n'y a point de honte à ne pas les approfondir ensemble tout de suite. Et à tous, tant que nous sommes, notre premier geste est de les rejeter. Plus qu'aucune autre, l'idée de l'émancipation des femmes rencontre en des esprits formés par une tradition séculaire, la résistance instinctive en quelque sorte des sentiments nés de cette tradition. La plupart des féministes *intégraux* d'aujourd'hui ont commencé par être nettement antiféministes; puis à mesure qu'ils se sont familiarisés avec l'idée nouvelle et l'ont confrontée à la réalité, ils ont concédé mentalement morceaux par morceaux aux femmes leurs droits à l'égalité civile et politique. Les hommes qui pensent comme nous que le suffrage féminin serait non suffisant certes, mais indispensable au relèvement des femmes sont chaque jour plus nombreux. Et tous les jours s'allonge la liste des Etats où des hommes accordent ce droit aux femmes de leur pays.

Deux nouveaux Etats d'Amérique *Le Manitoba* et l'*Alberta* viennent encore de faire le geste libérateur. Je ne doute point que, sur le chemin où il est déjà, M. de Narfon n'arrive promptement à en découvrir la nécessité chez nous plus encore que partout ailleurs.

Jane MISME.

Comme chaque année, *La Française* sera supprimée le samedi de Pâques. Le prochain numéro paraîtra donc le **SAMEDI 29 AVRIL.**

Meeting Féministe

Le dimanche 16 avril, à 2 h. 1/2, à la Mairie du 13e arrondissement, grand Meeting Féministe, organisé par la Ligue des Droits de l'Homme : *Les Femmes et la Guerre*, sous la présidence de M. Ferdinand Buisson (Oratrices Mmes Brunschvicg, Clément, Séverine et Maria Vérone.

Pour se procurer des invitations, s'adresser, du 10 au 14 avril, à la Ligue des Droits de l'Homme, 1, rue Jacob, ou à l'U. F. S. F., 53, rue Scheffer.

GUERRE A L'ALCOOL
MAXIMES

Les maximes suivantes forment chacune le texte d'une des affiches-papillons éditées par la Ligue Nationale contre l'Alcoolisme.

Tous les alcools sont des poisons.

Quand l'homme boit, la famille est compromise.
Quand la femme boit la famille est perdue.

L'alcoolisme est le plus puissant propagateur de la tuberculose.

L'alcool poison abrutit et conduit à la misère.

Les boissons fortes font les santés faibles.

Eau-de-vie, eau de mort.

Sois sobre et tu vivras vieux.

L'alcool est le type parfait des poisons du système nerveux. (**Claude Bernard**).

La phtisie se prend sur le zing (Hayem).

Maison de buveur, Maison de Malheur.

L'alcool excite, mais épuise.
Celui qui en use, s'use.

La tempérance, c'est le bonheur à bon marché.

L'alcool n'a aujourd'hui pour défenseurs que ceux qui en vivent et ceux qui en meurent.

Que de grands verres on pourrait remplir, avec les larmes que le petit verre a fait verser.

L'alcoolisme fait de nos jours plus de ravages, que n'en font la peste, la famine ou la guerre.

L'alcool éteint l'homme pour allumer la bête.

L'alcool c'est l'opium du prolétariat.
(Vandervelde).

L'alcool semble nourrir en détruisant l'appétit.

Le 10 mars 1903, l'Académie de Médecine a condamné tous les apéritifs et tous les alcools.

Si vous économisez 10 centimes par jour, le prix d'un petit verre, plus 20 centimes par jour, le prix d'un apéritif depuis 16 ans jusqu'à 60 ans, vous aurez une rente de 1.527 francs par an.

L'alcool voilà l'ennemi !

L'alcool fait plus de victimes que toutes les épidémies réunies. Il ruine les familles et nous prépare des générations d'enfants rachitiques et scrofuleux. Il peuple les asiles d'aliénés, les hôpitaux, les prisons. Il n'étanche pas la soif, il la donne, il ne réchauffe pas, il ne nourrit pas, il ne fortifie pas ; il tue. Guerre à l'alcool.

Nous donnerons plus loin quelques autres textes de ces papillons empruntés à des morts illustres.

Opinions de quelques morts illustres

L'alcool ne donne ni santé, ni force, ni chaleur, ni joie, et ne fait que du mal. Tout homme raisonnable et bon devrait non seulement ne pas faire usage lui-même de boissons alcooliques, mais encore chercher de toutes ses forces à détourner les autres de ce poison. **Léon Tolstoï.**

L'alcool, voilà l'ennemi!

Savez-vous ce que boit cet homme dans ce verre qui vacille en sa main tremblante?

Il boit les larmes, le sang, la vie de sa femme et de ses enfants. **Lamennais.**

L'alcool est un merveilleux agent de lumière et de force. Ce que nous demandons, c'est qu'on en remplisse les lampes, les réservoirs des Automobiles, les foyers des chaudières et qu'on ne le verse pas dans les estomacs. **Casimir Périer.**

Nouveau Foyer du Soldat

Il s'est organisé à Avignon le « Foyer du Convalescent » où nos jeunes soldats remis de leurs blessures ou des maladies contractées au front, viennent passer d'agréables heures dans de vastes salles bien claires, bien chauffées, munies de livres, journaux, papier pour correspondance, billard, cartes, jeux divers Moyennant 10 centimes ils ont droit à une consommation dont la mieux appréciée entre autres est un succulent chocolat au lait accompagné d'un croissant ou de galettes appelées petits beurres.

Deux dames chaque jour y font alternativement le service avec bonne grâce et dévouement.

L. B.

Secrétaire de l'U. F. S. F.

EXPOSITION DE "L'Art et la Femme"

L'Œuvre de *l'Art et la Femme* qu'a fondée et que dirige avec tant de talent Mme Jeanne Amen a envoyé à la Triennale les plus beaux spécimens de sa nouvelle section des Mutilés de la Guerre. Il ne s'agit plus là des petits travaux plus touchants que jolis dont s'encombrent depuis quelque temps — et c'est fort bien — ventes et expositions. Les œuvres des ateliers du Lycée Carnot, situés 2, rue Viète, sont des belles *choses authentiques* en ce qui concerne surtout la section des tapis.

C'est une véritable industrie artistique que Mme Amen veut créer. De longues études sur la technique du tapis lui ont permis de réaliser un genre spécial, rappelant les tapis d'Orient et cependant tout autres.

Le point, breveté, exécuté avec des laines des Gobelins et sur des cartons dessinés par nos meilleurs artistes décorateurs, donne des résultats excellents (solidité, double face, moelleux, inaltérabilité, etc).

Quelques spécimens sont de toute beauté. Un merveilleux tapis de salon, carton oriental et de plus petites pièces, d'inspiration souvent moderne, entre lesquelles il faut citer le tapis de prière, en décoration de flore maritime, dans les tons bleus, mauves, jaunes et oranges qui est un délice des yeux.

Et ce sont des mutilés de la guerre qui sont les artisans de ces belles choses! Un court apprentissage les a mis à même de connaître les commencements de la technique et de produire aussitôt. Dès le début, leurs efforts ont été rémunérés, ils gagnent 4 fr. par jour. A l'heure actuelle, l'atelier compte 50 artisans, *dont 40 sont mutilés d'un bras*, et souvent du bras droit. Ces braves sont doublement rééduqués: venus de tous les milieux, pris dans toutes les professions, déroutés par leur mutilation même, ils se remettent avec une touchante bonne volonté entre les mains délicates de leurs éducatrices. Et leur joie est grande, et leur fierté, lorsqu'ils se voient encore « bons à quelque chose ».

L'industrie du tapis et de la tapisserie est industrie bien française et la tentative de Mme Amen est encore intéressante en ce qu'elle est une lutte contre l'envahissement de l'article étranger. Il y a peut-être dans son idée généreuse et dans le commencement de réalisation qu'elle lui a donné toute une vaste entreprise destinée à servir à la fois les fins artistiques et l'avenir de nos soldats mutilés: c'en est assez pour que nous lui souhaitions vie et prospérité.

Odette BUSSARD.

Que nos abonnés qui conservent la collection de La Française veuillent bien noter que le n° du 25 mars est le n° 379 et celui du 1er avril le n° 380. Certains exemplaires portent un numérotage différent Nous avons cru utile d'indiquer cette rectification en adressant nos excuses aux abonnés.

Les Livres

SACRIFICES HUMAINS,

par **Isabelle Debran**

Mme Isabelle Debran occupe parmi les féministes suisses une place à part et très en vue, depuis la guerre surtout. On a pu lire dans un de nos plus grands quotidiens français le récit de sa captivité en Allemagne, et y reconnaître un cœur courageux et un bon talent d'écrivain. Depuis son retour en Suisse, Mme Debran continue avec une intrépidité dont toutes les Françaises doivent lui savoir gré, une campagne anti-boche, — par la plume et par la parole; et cela lui vaut quelques difficultés avec les autorités trop pointilleuses sur le chapitre de la neutralité, et de nombreuses menaces de la part d'espions allemands. Elle a su éluder les premières en se faisant applaudir dans plus de vingt-cinq conférences, par un auditoire nombreux et frémissant; quant aux secondes, sa bravoure n'est pas pour s'en effaroucher.

Mme Debran ne m'en voudra pas si j'ai cru nécessaire de rappeler ces détails avant de présenter à nos lecteurs son livre **Sacrifices humains.** Dans ce livre, elle a voulu, je crois, montrer la souffrance des femmes de toutes les conditions, depuis la plus humble et même la plus méprisée, jusqu'à la plus apparemment heureuse, des femmes que torture la sensualité ou l'infidélité de l'homme. Chacune vient à son tour confesser sa peine la plus intime. Mme Debran a apporté là sa hardiesse coutumière et son incontestable élégance de style. Mais peut-être aurait-elle dû préciser son but, qui doit être d'éveiller la pitié pour la douleur féminine, de crier justice pour celles qui portent seules le poids des fautes de l'homme. Je n'ignore pas la vanité des introductions où les auteurs exposent ce qu'ils auraient voulu et dû mettre dans leurs livres : c'est par la composition même que Mme Debran pouvait, semble-t-il, poser nettement ses intentions et éviter de fâcheuses méprises. Je crains que des lecteurs, qui, par impossible ne connaîtraient pas la sphère d'activité de Mme Debran, s'imaginent trouver ici une de ces études de mœurs douteuses, prétendûment esthétiques, où se complurent souvent des femmes de lettres qui n'étaient nullement féministes.

Cependant, la préface de M. Jules Bois qui proteste une fois de plus contre ce qu'on a appelé la double morale, et réclame pour la femme « plus d'amour et plus de justice » tiendra heureusement en garde contre une telle interprétation.

Alice BERTHET

Bulletin des Sociétés féministes

UNION FRANÇAISE POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES

Communication de la Présidente

Les lecteurs de la Française qui verront plus loin la nouvelle composition du Bureau du Groupe de Paris pourraient être étonnés de n'y plus voir figurer les noms de la Présidente et des Vice-présidentes de l'Union. Une explication peut être utile pour éviter tout malentendu.

Lors de la formation du Groupe notre présence a pu être favorable à sa bonne organisation et à son orientation. Mais à l'heure actuelle nous avons jugé, d'accord avec le Comité central, et malgré les affectueuses remontrances des membres du Comité de Paris qu'il était préférable de laisser la place aux nouvelles initiatives et aux activités qui se manifesteront avec d'autant plus d'ampleur qu'elles ne devront compter que sur elles-mêmes. Nous avons donc décidé de ne plus faire partie du Bureau.

Notre action dans le Comité Central de l'Union et dans les diverses œuvres que la guerre nous a imposées nous a paru une excuse suffisante pour diminuer notre effort au sein du Comité de Paris, dont nous restons néanmoins toutes trois les membres dévoués.

La Présidente de l'U. F. S. F.
Mme de Witt-Schlumberger.

Congrès du 20 avril

Le Congrès de l'Union qui se tiendra jeudi prochain 20 avril à la « Vie féminine » 88, avenue des Champs-Elysées, aura lieu sans aucune publicité. Son seul but est de réunir les féministes pour étudier quelques questions demandant une action immédiate et coordonnée.

En voici le programme :

Séance du matin : 9 h. 1/2, réunion des délégués ; 10 h. allocution de la Présidente.

Rapports moraux et financiers.

Discussion du projet de loi concernant les pensions à accorder aux veuves, aux orphelins, aux ascendants.

Séance de l'après-midi : 2 h. 1/4. Les femmes dans les Commissions.

Lutte contre l'alcoolisme et la dépopulation.

De l'influence sur la jeunesse du mauvais cinéma.

(Rapports, vœux, discussions).

Propositions et vœux divers.

Nomination du Comité.

Les délégués des groupes et des sociétés affiliées peuvent seuls participer aux votes. Les personnes désirant assister au Congrès comme auditeurs, voudront bien demander par écrit une invitation au siège de l'U. F. S. F., 53, rue Scheffer, Paris.

Rapport de la commission de contrôle

La Commission de contrôle financier n'ayant pas pu se réunir en 1915, a procédé le 29 mars dernier à l'examen des comptes des exercices 1914 et 1915 et des bilans qui lui ont été présentés.

Elle n'y a relevé ni erreur, ni omission. Elle vous demande de les approuver.

La Commission n'ayant pas qualité pour émettre une opinion sur le mouvement des finances de l'Union, ne croit pas devoir exprimer le regret qu'elle n'a pas laissé d'éprouver en constatant que l'humilité des recettes des deux derniers exercices provenait de ce qu'un certain nombre de groupes n'ont pas acquitté encore leur cotisation.

Il est bien fâcheux que les félicitations aux trésoriers soient devenues la monnaie courante des rapports du contrôle. La Commission a l'air d'accomplir un geste rituel en félicitant Mme Désavis. Aussi fait-elle mieux que louer notre trésorière. Elle la remercie.

Pour la Commission de Contrôle,
le Président :
Alfred Westphal.

Groupe de Paris

Le Groupe de Paris après l'assemblée générale qui a eu lieu le jeudi 6 avril, a élu son Bureau qui est ainsi composé : Présidente : Mme Suzanne Grinberg ; vice-présidente ; Mme La Mazière, secrétaire générale : Mme Pauline Rebour ; secrétaires : Mmes Levray et Gimpel; trésorière: Mme Désavis; trésorière adjointe: Mme Weill-Raynal.

Le groupe a décidé, d'accord avec le Comité Central, de s'occuper tout particulièrement des projets de loi en cours concernant les femmes, afin de décharger le Comité Central, d'une de ses tâches les plus lourdes et les plus absorbantes.

LIVRES NOUVEAUX

Le Travail des femmes à domicile, par F. I. Combat, nouveau volume de la collection « Législation de Guerre », Berger-Levrault, éditeurs, 5-7, rue des Beaux-Arts, à Paris. Prix 1 fr. 25.

Cette brochure vient à son heure, car la lutte contre l'avilissement du salaire des femmes travaillant à domicile est rendue plus nécessaire encore par les circonstances actuelles.

Après avoir passé en revue les causes déterminantes de la nouvelle réglementation, les auteurs analysent les lois et décrets se rapportant à cette importante question. Tous ces textes officiels sont reproduits en annexe.

Il y a une documentation indispensable aux entrepreneurs, ainsi qu'aux ouvrières et à leurs syndicats professionnels.

Cette publication intéresse également tous les groupements et toutes les personnes qui, en luttant pour une juste rémunération des travaux féminins, espèrent défendre les foyers et sauvegarder l'avenir des familles.

Chronique des Œuvres et Institutions

INSTITUTRICES DIPLOMÉES

L'Assemblée générale de l'Association d'Institutrices diplômées (43, rue Richer), a eu lieu dimanche matin au Musée social, sous la présidence de M. Maurice Donnay, membre de l'Académie française.

Dans son rapport, Mlle Sanua, secrétaire générale, a montré l'activité de l'œuvre pendant cette période de guerre ; en effet, l'Association, constatant l'encombrement de l'enseignement, a cherché à ouvrir de nouveaux débouchés aux femmes et dès le mois de mai s'ouvriront sous ses auspices une Ecole pratique de hautes Etudes Commerciales pour jeunes filles et une Ecole de gouvernantes diplômées. Au siège social des cours de latin sont organisés.

Dans un discours des plus spirituels et qui fut écouté avec une attention soutenue, M. Maurice Donnay a insisté sur la très grande utilité de ces organisations et a démontré la nécessité d'empêcher un nouvel envahissement des « Frauleins » après la guerre, félicitant chaudement l'Association de créer cette Ecole qui permettra aux familles de trouver des gouvernantes en France.

On remarquait dans l'Assemblée, M. Paul Bureau, professeur à l'Ecole libre de Droit; Maître Henri-Robert, bâtonnier de l'ordre des Avocats, tous deux membres du Comité de l'Association; M. Gabel, Directeur du Conservatoire des Arts et Métiers; M. Dupré, Président de l'Association des professeurs de langues vivantes; M. Giron, professeur de l'Ecole de Commerce de Bruxelles; M. Paul Zahori, du « Temps »; M. Marcel Benoist, du « Petit Parisien »; M. Fonce, du « Petit Journal, etc., etc.

⁂

LA FONDATION BARBET-BATIFOL

Les inscriptions pour l'attribution en 1916 de la fondation Barbet-Batifol, la plus importante des fondations dont dispose la ville de Paris en faveur de la population ouvrière parisienne, seront reçues dans les mairies jusqu'au 1er juin prochain, dernier délai.

Peuvent se faire inscrire, les ouvrières âgées de vingt et un à trente ans, célibataires, habitant Paris depuis dix ans au moins.

Rappelons que la fondation Barbet-Batifol, dont le montant s'élève à quinze mille francs, doit être distribuée à une ouvrière pour lui permettre de s'établir. Les postulantes, en se faisant inscrire, doivent faire connaître de quelle façon elles comptent employer le montant de la fondation.

La Presse et les Femmes

Les Femmes à la Caserne

(**Le Matin**, 7 avril)

Le Matin publie un interview du lieutenant-colonel Guiffray, commandant le 36e de ligne et les dépôts de Caen, qui un des premiers, a réalisé les instructions données par le général Galliéni, alors ministre de la Guerre, pour l'emploi des femmes dans les services de l'armée. L'article serait à reproduire entièrement ici. Voici quelques affirmations du colonel Guiffray :

— Vouloir d'abord, le reste est secondaire. Oui, je sais, il est dur de se détacher de vieilles habitudes. Mais par les temps sévères, les temps de sacrifices et de sang que nous traversons, rien ne doit être négligé pour obtenir une organisation rationnelle de toutes les forces, de toutes les énergies nationales, en vue d'un meilleur rendement. Condamner une entreprise avant même que de l'avoir entrée n'est pas la marque d'un esprit supérieur.

» Au 36 j'ai pu réaliser les meilleurs résultats. J'emploie actuellement 50 femmes qui abattent le travail de 80 hommes que j'ai rendus à d'autres occupations.

» Pensez à l'économie d'hommes que cela représenterait si cette règle était observée dans tous les dépôts, intendances, hôpitaux du territoire. Il serait facile de libérer de 30 à 40.000 hommes.

» Pour mon compte, poursuit le colonel, j'ai employé des femmes dans tous les postes où cela m'a été possible : comptabilité, services des renseignements, des colis postaux, des successions, atelier des tailleurs, cuisines, réfectoires, etc.

A la suite de cet article, la Présidente de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes a chargé le Groupe de Caen de transmettre les félicitations et les remerciements des féministes au colonel Guiffray.

Quel sera le sort des Femmes françaises ?

Le Journal, E. Brieux (9 avril).

M. Brieux plaide excellemment que les femmes auront acquis par leurs services durant la guerre le droit de garder les libertés conquises et l'emploi qui les leur aura donné. Si c'est un mal, voici les seuls remèdes qu'il y voie :

1° L'homme renoncera à l'alcoolisme. Mais il faudra qu'on l'y aide, et qu'on lui enlève cette excuse : « Le cabaret est le salon du pauvre. »

2° L'homme respectera la femme et ne la traitera plus comme un être chétif, imbécile et obligatoirement soumis.

3° L'abominable institution de la dot disparaîtra. On se mariera non plus pour « s'établir », et à la fin de sa jeunesse, mais en pleine jeunesse, et pour vivre ensemble toute une vie, avec les risques des débuts, les luttes de la course et les joies du succès.

4° Les mères apprendront à leurs fils à respecter les femmes.

5° Pas une honnête femme ne sera en paix tant qu'elle saura qu'il y a quelque part une autre femme forcée de se vendre, par misère physique ou morale.

VIENT DE PARAITRE

Le premier fascicule (comprenant 40 pages de texte et 24 gravures du

LIVRE D'OR DES ŒUVRES DE GUERRE

Recueil illustré de Notes et de Documents

réunis et publiés par

MAURICE CHULLIAT

avec la collaboration effective de hautes personnalités des lettres, des arts et des sciences.

Vendu au profit des Œuvres de Guerre

17, rue de l'Annonciation, — PARIS (XVIe)

TÉLÉPHONE : PASSY 46-11

Le Livre d'Or des Œuvres de Guerre devant faire partie de l'activité nationale pendant la guerre et suivre au jour le jour la vie des œuvres, paraîtra par fascicules de 40 pages environ, contenant cinq ou six œuvres. Chaque série de dix fascicules (plus un onzième comprenant la préface, les titres et tables) formera un volume, et l'ouvrage comprendra autant de volumes que les circonstances le demanderont.

Prix du fascicule, 1 fr. 25. — Souscription à chaque volume, 12 francs.

SOMMAIRE DU PREMIER FASCICULE

24 gravures dont 3 hors texte.

Paul Bayle. — Ecole des Arts et Métiers du soldat à l'hôpital.

Lucie Bérillon. — Une visite à l'hopital de Royaumont.

Charles Humbert. — L'Union nationale des Cheminots.

Charles Gainnet. — Ce que fait l'Union des Cheminots. (Première partie.)

Franzelé. — L'Ouvroir Paul Déroulède.

M. J. Babut. — Au vrai Poilu. (Foyer du soldat.)

ECHOS

Lauréates. — Dans la liste des lauréates des prix décernés par l'Académie des Sciences, on peut relever plusieurs noms de femmes: A la section de grande culture, Mme Daudrée a obtenu le prix Dailly pour l'exemple donné par l'énergie qu'elle a déployée afin d'assurer l'exploitation de sa ferme pendant la guerre. Mmes Grampein, Millet, Baret, Poirier, Rivoit, partagent le prix Bignon (métayage) avec quelques messieurs. A la section d'économie statistique et de législation agricole, un diplôme de médaille d'or est accordé à Mlle Y. Trouard-Riolle pour son ouvrage: Recherches morphologiques et biologiques sur les radis cultivés.

⁂

Est-ce encore une prédiction? — Miss Nightingale écrivait à la fin de 1870: « La Prusse envisage quelle suite de guerres et de malheurs suivent toujours le fait d'accabler trop lourdement un ennemi vaincu ».

⁂

Sympathies argentines. — Un groupe d'infirmières de Buenos-Ayres a fait rédiger un album en l'honneur de Miss Cavel. Il porte cette dédicace:

« A l'infirmière et à la libératrice des prisonniers, sacrifiée par les Allemands en Belgique, de la part des infirmières de Buenos-Ayres », le poète Almafuerte a collaboré à cet ouvrage par un poème consacré à l'héroïne anglaise.

⁂

L'insigne des infirmières anglaises. — Le roi George a créé un insigne spécial pour les infirmières qui se sont distinguées pendant la guerre par leur courage et leur dévouement. C'est une croix de Malte qui porte sur ses trois branches le nom des trois vertus: Foi, espérance, charité. La quatrième porte la date 1883. C'est l'année où pour la première fois une infirmière anglaise fut décorée; elle s'appelait Florence Nightingale et son nom en dit assez.

⁂

Fidélité alsacienne. — Depuis la guerre, de nombreuses femmes de tout rang ont été arrêtées et condamnées en Alsace pour paroles ou actes séditieux. L'une, par exemple, avait traité de « blagues » les communiqués allemands; une autre avait dit: « Si les Allemands triomphent, alors il n'y a pas de Dieu »; une autre: « Si les Schwobes sont vainqueurs, Dieu cou se montera tellement de fierté qu'il pourront regarder dans les chevrons des toits ». Toutes ont subi des condamnations plus ou moins sévères, sauf une, qui, à la question: « Aimez-vous la France? » ayant répondu affirmativement, fut jugée de ce fait inintelligente et bénéficia des circonstances atténuantes.

Mme VERA STARKOFF organise un cours de russe à prix très modérés, 53, rue Gazan (Parc Montsouris).

Maisons Recommandées

ALIMENTATION POUR REGIME DIETÉTIQUE

FARINEUX MALTES et DIASTASES pour Malades, Convalescents, Enfants; Vieillards

PATES ALIMENTAIRES

Maison **Bignon-Pariani. — Fondée en 18**
5, rue de l'Arcade, Paris Madeleine
Téléph. : 303-04
Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas; etc.
Conserves alimentaires
Colis militaires franco pour le front
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIERES

BIERES PANTA non alcoolisées
Bière Spéciale pour Nourrices
Bière de Table
Bière Fine pour Soirées
6, rue Guyot (Paris). — Téléph. : 313-82

HORS-D'ŒUVRE

Maison J. PATIN (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet) — Téléph. : Central 47-58.
Produits alimentaires pour Soldats et Prisonniers de Guerre
Cafés — Thés — Maté.
Variés de Hors-d'Œuvres.
Livraisons Paris. — Expéditions en

La gérante : JANE MISME.

Imprimerie F. CONTY, 11, rue Molière

L'ORIGINE DE LA Subordination des Femmes

par **JEAN PAIN**

(SUITE)

Il nous reste à chercher quelles ont été au cours du développement social les principales étapes de cette lutte et comment, de réactions en réactions, la femme est arrivée progressivement à l'état de subordination actuel.

L'histoire de la Famille s'ouvre avec l'ère du Matriarcat. Il paraît qu'à peu près de toutes les sociétés à leur berceau, il fut pour la femme un âge d'or. Souveraine incontestée, elle siégeait dans les conseils où elle exerçait une influence considérable, elle avait même le pouvoir de faire tomber de la tête des chefs les insignes du commandement; elle prenait part à toutes les affaires publiques, ainsi qu'aux combats et aux expéditions. Chantée et divinisée, elle était la providence du primitif qui voyait en elle quelque chose de mystérieux et de prophétique. Les villes avaient presque toutes des noms féminins; dans l'esprit du sauvage actuel encore les premières inventions sont dues à des déesses et non à des dieux. La place de l'homme était toute petite: il n'avait ni les droits du Père ni ceux de l'Epoux: l'enfant ne dépendait que de sa mère car la filiation était exclusivement utérine; l'épouse ne quittait pas son clan comme dans la période patriarcale pour aller vivre dans une famille étrangère: elle avait le droit de posséder autant de maris qu'il lui plaisait et ils se succédaient périodiquement dans la maison où, malgré le nombre de leurs présents et les services qu'ils avaient rendus, ils pouvaient s'attendre à être injuriés et frappés ou à recevoir d'un moment à l'autre la signification de leur congé.

Ainsi la femme aurait été supérieure à l'homme aux origines des sociétés.

Elle jouissait encore, en effet, de tout son pouvoir de refus et devait d'autant plus faire sentir son autorité que les mariages étant collectifs et périodiques, les liens qui l'unissaient à son compagnon se trouvaient très faibles et aucunement entravés par les obligations de toutes sortes qu'imposent les unions modernes. Aussi l'adhésion de la femme était-elle uniquement déterminée par ses propres penchants.

Mais une semblable organisation ne pouvait que devenir nuisible aux intérêts des deux sexes et il est naturel qu'une première réaction s'ensuivit. Cette indépendance de la femme n'était pas de bon aloi: à une époque où la multiplicité des liaisons engendrait une véritable promiscuité, c'était une indépendance analogue à celle dont jouissent les prostituées; une dérogation à toute règle et non une liberté résultant d'une reconnaissance de droits; c'était le fruit d'une absence presque complète de morale ; bien loin de provenir d'une conception plus haute de la moralité, cette liberté-là au lieu de développer la dignité de la personnalité féminine menait droit à l'avilissement.

Un tel désordre, loin d'amener l'égalité des sexes était incapable de tout progrès social. L'avantage qu'a la femme de pouvoir se refuser pour faire naître les désirs ne pouvait donc pas à cette époque lui être d'une grande utilité: elle n'en gagnait aucun prestige, car, avec l'extrême liberté des unions, l'homme ne pouvait arriver à se faire une haute idée du prix de ses faveurs.

Non seulement elle ne pouvait pas profiter du privilège de son sexe, mais encore cette organisation avait de grands inconvénients pour elle ainsi que pour la communauté toute entière. Il existait, en effet sous le régime matriarcal une coutume que nous nous ne retrouvons plus dans la période patriarcale et qui à défaut d'une supériorité effective, aurait pu si elle avait subsisté, amener l'égalité des sexes. A vrai dire, cet instrument d'indépendance n'était pas, comme on le croit, l'autorité de la femme dans son ménage, ni son autorité dans les conseils, ni celle qui provenait de ses droits maternels ou encore de l'absence de la puissance maritale, ni même l'autorité que peut acquérir une personne que les hommes vénèrent comme une déesse; toutes ces manifestations illusoires de supériorité se sont retrouvées, même à l'état florissant, soit dans la vie sociale, soit dans la vie individuelle des ménages, au sein des civilisations qui ont été le plus réfractaire à l'égalité des sexes. La seule chance de s'élever qu'avait la femme aux temps primitifs, celle-là même qui de nos jours encore sera son unique port de salut, c'est le travail productif, et nul doute que si elle avait persévéré dans ce genre d'activité durant toute la période matriarcale, elle n'aurait jamais été asservie. Les documents nous enseignent en effet que les femmes participaient aux combats, aux chasses, aux expéditions et aux occupations de toutes sortes, comme les hommes. Les deux sexes vivaient donc côte à côte dans les travaux de chaque jour. Si cette organisation ne saurait avoir aucun inconvénient avec une morale sévère, l'on conçoit les troubles qui devaient en résulter, du fait de la licence des mœurs. Les deux caractères antagonistes de l'union que nous avons définis avaient ainsi tout lieu de se développer. Le travail productif de l'homme ne pouvait qu'être désorganisé par l'absence de morale qui donnait à l'instinct libre carrière, et la femme qui ne se trouvait protégée par aucune règle contre le pouvoir qu'a l'homme de la violenter sans qu'elle y consente, devait perdre peu à peu son indépendance et tomber dans la prostitution, c'est-à-dire dans l'asservissement. Une réaction était donc devenue nécessaire pour réduire le privilège du mâle si nuisible aux intérêts et à la liberté féminines. Aussi la femme, pour se délivrer de la servitude où le caractère spécifique de l'union allait la plonger, employa tous les moyens que lui donnèrent la religion et la loi pour amener une limitation des rapports avec l'homme.

Les préhistoriens attribuent cette évolution aux inconvénients des unions multiples pour la maternité et la pudeur. Pourtant il est évident que de semblables préoccupations ne pouvaient entrer en ligne de compte à l'époque primitive: le mariage collectif ne peut nuire à la famille que parce qu'elle met le vrai père dans l'impossibilité de remplir ses devoirs envers sa progéniture qu'il ignore; mais la restriction de la promiscuité a commencé bien avant qu'on ait soupçonné le rôle du mâle dans la fécondation. D'autre part, la pudeur résulte d'une conception fort haute de la dignité humaine, d'après laquelle l'individu a le droit de se refuser volontairement pour choisir lui-même son élu; aussi ce sentiment ne peut-il éclore que chez des individus en pleine possession de leur personnalité. Voilà pourquoi notre hypothèse nous semble plus vraisemblable. La femme, ayant pris instinctivement conscience que le fait de laisser à l'homme le pouvoir de la rechercher en toute liberté devait annihiler son indépendance à elle et amener sa subordination, pensa que le meilleur moyen de ne pas avoir son activité paralysée par les poursuites incessantes des mâles, était de prohiber les relations sexuelles avec les hommes qu'elle avait l'occasion de fréquenter chaque jour dans la vie laborieuse, c'est-à-dire les membres de sa famille. Elle commença naturellement par son entourage immédiat, c'est-à-dire ses plus proches parents, pères, frères, cousins; puis, agrandissant progressivement le cercle des interdictions, à mesure que la vie économique de la communauté étendait son champ d'activité et multipliait les rapports des invidius, elle finit par ne plus accepter comme maris que des hommes habitant ordinairement fort loin et appartenant à un clan étranger, de manière à ce qu'ils pussent être congédiés d'un moment à l'autre.

Voilà pourquoi le mariage collectif d'abord, toléré entre tous les membres de la horde, même entre parents et enfants, subit une première atténuation dans la famille consanguine, où il ne fut plus permis qu'entre membres d'une même génération: quatre couches successives séparées par des cloisons étanches se formèrent ainsi et à leur tour elles se subdivisèrent chacune avec l'apparition de la famille punaléenne: à ce moment, il fut d'abord interdit de se marier entre frères et sœurs du côté maternel, puis entre cousins, petits cousins et arrières cousins; enfin, dans la famille syndiamique, dernier stade du régime matriarcal, les prohibitions sont parvenues à un état tellement chronique que l'homme est obligé de quitter sa gens et de faire souvent de longs voyages pour rencontrer une femme avec qui il lui soit permis d'avoir des relations A ce degré de la civilisation, la monogamie est presque arrivée à son état parfait: il ne reste plus qu'à interdire la périodicité des unions et le couple à peu près indissoluble de la famille patriarcale sera constitué.

La femme semblait donc bien devoir triompher, puisqu'elle avait éliminé l'élément susceptible de causer sa subordination.

Malheureusement ce nouvel état de chose devait déterminer une autre réaction, funeste cette fois aux intérêts féminins.

La sensualité avait beau être étouffée, les sentiments multiples qu'elle a développé dans la vie psychique étaient suffisants pour continuer l'œuvre d'abaissement du sexe féminin. La nature terrassée par la morale avait empreint dans le cœur de l'homme le désir violent de satisfaire son instinct: restreint dans ses désirs, obligé à faire de longs voyages, à courir mille périls pour trouver une compagne, réduit à la plus misérable condition dans une famille étrangère qui ne le tolérait qu'à peine, le primtif en vint à chercher par toutes sortes de prévenances et de gâteries à s'attirer et à conserver les bonnes grâces de l'autre sexe si difficiles à obtenir: sa mise était plus recherchée, il se parait avec coquetterie et se multiplia pour apporter des présents à l'être chéri. Jusque là on ne voit pas sans doute comment ces mœurs ont pu amener la subordination de la femme; pourtant c'est dans cette dernière coutume dont les historiens jusqu'à présent ne semblent pas avoir aperçu les conséquences, qu'il faut, croyons-nous, rechercher l'origine de cette fameuse division du travail sexuel, qui attribue à l'épouse les fonctions domestiques et à l'homme les travaux industriels et qui, en reléguant la femme au foyer a été cause de son assujettissement. Qu'n'a-t-on pas dit sur la raison de cette distinctions dans les occupations des deux sexes! Cependant si le mari a l'habitude aujourd'hui de travailler au dehors pour subvenir à l'entretien de son épouse et celle-ci se borne à rester au foyer pour organiser ce qu'elle reçoit, ce n'est pas comme on l'a supposé, parce que l'élevage des enfants nécessiterait la garde de la maison, ou bien parce que les muscles et les capacités intellectuelles de la femme ne la rendent propre qu'à un travail sédentaire, tandis que l'homme serait fait pour la vie active; non, cette différenciation, qui a eu une répercussion si considérable sur les relations des sexes est due à un fait bien plus obscur et bien plus inattendu que tout ce qu'on a imaginé : il faut en aller chercher l'origine dans cette institution qui, au temps des familles punaléenne et syndiamique, régnait par toutes sortes de restrictions les besoins sexuels de l'homme.

(A suivre).